



## Marché Public de Prestations Intellectuelles

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

### OBJET DU MARCHÉ :

---

ETUDE D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES  
COURS D'EAU ET ELABORATION DU DOSSIER DE DECLARATION  
D'INTERET GENERAL SUR UNE PARTIE DU BASSIN VERSANT  
DROPT

---

|                                                                                                                                                                                                                 |                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>EPIDROPT</b><br/><b>ZA de la Brisse</b><br/><b>Bâtiment D</b><br/><b>47800 MIRAMONT DE GUYENNE</b></p> <p>Personne responsable du marché :<br/><b>Monsieur Stéphane FARESIN,</b><br/><b>Président</b></p> | <p><b>Procédure de consultation utilisée :</b></p> <p>Procédure adaptée</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|

### DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

**Le 15/12/2016 à 16 heures 00**

# SOMMAIRE

|      |                                                                                       |   |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------|---|
| I.   | Objet du règlement de la consultation :.....                                          | 3 |
| II.  | Conditions de la consultation .....                                                   | 3 |
| A.   | Etendue de la consultation.....                                                       | 3 |
| B.   | Délai d'exécution :.....                                                              | 3 |
| C.   | Délai d'exécution :.....                                                              | 3 |
| D.   | Modification de délai au dossier de consultation :.....                               | 3 |
| E.   | Délai de validité des offres :.....                                                   | 3 |
| F.   | Propriété intellectuelle des projets : .....                                          | 3 |
| G.   | Durée du marché : .....                                                               | 3 |
| H.   | Pièces relatives à la candidature dans la 1 <sup>ère</sup> enveloppe intérieure ..... | 4 |
| I.   | Pièces relatives à l'offre dans la 2 <sup>nde</sup> enveloppe intérieure .....        | 5 |
| III. | Jugement des offres :.....                                                            | 6 |
| A.   | Critères : .....                                                                      | 6 |
| B.   | Appréciation des critères : .....                                                     | 6 |
| 1.   | – Valeur technique (60%) .....                                                        | 6 |
| 2.   | – Prix des prestations (40%) .....                                                    | 6 |
| C.   | Engagement des négociations et attribution du marché .....                            | 6 |
| D.   | Cas de discordance constatée dans une offre .....                                     | 6 |
| IV.  | Paiements et modalités de règlement .....                                             | 7 |
| A.   | Etablissement des factures .....                                                      | 7 |
| B.   | Paiement des prestations .....                                                        | 7 |
| C.   | Avance forfaitaire .....                                                              | 7 |
| V.   | Conditions d'envoi ou de remise des candidatures/ offres.....                         | 7 |
| VI.  | Renseignements.....                                                                   | 8 |

## I. Objet du règlement de la consultation :

La procédure choisie par le pouvoir adjudicateur, pour la présente consultation est un marché en procédure adaptée.

Le présent marché concerne l'ensemble des prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation d'une étude de réalisation d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général sur une partie du bassin versant Dropt.

## II. Conditions de la consultation

### **A. Etendue de la consultation**

Les spécifications techniques figurent dans le CCTP.

Les variantes sont autorisées.

### **B. Délai d'exécution :**

Le délai d'exécution de la mission sera proposé par le candidat dans l'Acte d'Engagement. Il ne pourra cependant excéder une durée de 24 mois. (Au plus tard **fin Janvier 2019**)

### **C. Délai d'exécution :**

Le délai d'exécution de la mission sera proposé par le candidat dans l'acte d'engagement. Il ne pourra cependant excéder la durée de 24 mois.

### **D. Modification de délai au dossier de consultation :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au présent dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **E. Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **F. Propriété intellectuelle des projets :**

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du maître de l'ouvrage et du maître d'œuvre est l'option A telle qu'elle est définie à l'Article 25 du CCAG PI.

### **G. Durée du marché :**

Le marché commence à la date de l'accusé de réception de la notification de l'Ordre de service n°1.

Sa durée globale est fixée par le maître d'ouvrage conformément au calendrier de déroulement de l'étude annexé au présent marché.

Mode de règlement du marché

Le mode de règlement est précisé dans le C.C.A.P.

Dossier de Consultation- Présentation Candidatures/ offres

Les offres des concurrents seront rédigées en langue française.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- l'Acte d'engagement (A.E)
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- les Cahiers des Clauses Administratives Particulières (C.C.T.P)
- le présent Règlement de Consultation (R.C)

## **H. Pièces relatives à la candidature dans la 1<sup>ère</sup> enveloppe intérieure**

Les candidats devront fournir toutes les pièces prévues à l'article 44 et 45 avec les précisions suivantes :

☒ Une lettre de candidature sur papier libre avec, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants ou modèle DC1 et DC2 ou DUME, par laquelle le candidat fait acte de candidature en précisant son nom et ses coordonnées. En cas de candidature sous la forme de groupement, il devra également être mentionné dans cette lettre :

- le nom et les coordonnées de chaque membre du groupement,
- la société mandataire du groupement qui représente l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de la personne responsable du marché

☒ Les candidatures et les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (lettres d'habilitation de chaque membre du groupement au mandataire).

☒ Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet. En cas de groupement (et/ou de sous-traitance), ces pièces sont à fournir pour chaque intervenant.

☒ Un document relatif aux pouvoirs relatifs aux personnes habilitées à engager les signataires.

☒ Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :

- qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8221-3, L8221-5, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du Code du Travail.

☒ Les références contrôlables et qualifications concernant des prestations de même nature que celles proposées, exécutées au cours des trois (3) dernières années : production de certificats de capacité délivrés par des Maître d'Ouvrages.

Chacune des références ou qualifications précitées pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir celles délivrées par les organismes de leur état d'origine.

## ***I. Pièces relatives à l'offre dans la 2<sup>nde</sup> enveloppe intérieure***

**Le marché comprend :**

**1- L'Attri 1 complété**, daté et signé, le CCTP paraphé, daté et signé, le **Cahier des Clauses Administratives Particulières** paraphé, daté et signé,

**2- Le mémoire technique devra contenir :**

- La présentation de l'équipe dédiée au marché** comprenant
- Les moyens humains (formation et expérience) de chacun des intervenants avec engagement quant à la composition de l'équipe proposée,
  - la répartition de l'équipe par phase et par réunion
  - les outils techniques que le candidat compte mobiliser
  - les expériences, références dans le domaine.

Il conviendra de mettre en évidence les compétences particulières dans les domaines suivants :

### **Compétences techniques :**

- Hydrologie, hydrogéologie, qualité des eaux, écologie des eaux superficielles, milieux naturels et zones humides
- Pollution, impacts des aménagements sur les cours d'eau et les milieux
- Connaissances en agronomie et dans le domaine agricole
- Socio-économie, analyse des usages de l'eau et des milieux aquatiques
- Contexte réglementaire de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, gouvernance, compétences des acteurs dans le domaine de l'eau et de la gestion des cours d'eau
- Géomatique et gestion de bases de données sur l'eau et l'environnement

- La décomposition des prix unitaires** (estimation de chaque tranche en précisant la répartition de l'équipe) et la définition du prix global de prestation (comprenant le prix par réunion supplémentaire):

### III. Jugement des offres :

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues ci-dessous.

**La non fourniture des pièces mentionnées au I-I pourra entraîner l'élimination de l'offre avant tout jugement.**

#### A. Critères :

En dehors des critères garanties professionnelles et financières, capacité et références suffisantes, critères qui interviennent au moment de l'ouverture de la première enveloppe intérieure, les deux critères détaillés ci-après, seront pris en compte pour le jugement des offres par ordre d'importance relative décroissante :

- Valeur technique
- Prix des prestations.

#### B. Appréciation des critères :

##### 1. – Valeur technique (60%)

L'appréciation se fera au travers des documents présentés :

- **Moyens matériels**, en particuliers informatiques, possédés par le candidat pour faire immédiatement face aux besoins du marché.
- **Certitude des qualifications** (Titre d'étude et professionnel du personnel affecté à l'étude) et de l'expérience des personnels qui seront affectés à la réalisation des prestations du marché.
- **Pertinence de l'offre** (note méthodologique) par rapport au Cahier des Clauses Techniques Particulières : compréhension de la problématique et des enjeux, qualité méthodologique de la démarche (communication...)

##### 2. – Prix des prestations (40%)

Le prix sera apprécié par le calcul suivant :  $N \times \text{Prix le plus bas/prix du candidat}$ .

#### C. Engagement des négociations et attribution du marché

La négociation pourra être engagée suite à l'examen des propositions, entre le pouvoir adjudicateur et le ou les candidats de son choix ayant présenté une offre.

Au terme de ces négociations, le marché est attribué compte tenu des critères pondérés fixés par le pouvoir adjudicateur ci-avant.

#### D. Cas de discordance constatée dans une offre

Les indications portées en lettres sur l'Acte d'Engagement, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre, et le montant sera rectifié en conséquence.

Dans le cas d'erreurs de multiplication, d'addition, ou de report seront constatées dans la décomposition du prix forfaitaire, ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'opérateur économique concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail, pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## IV. Paiements et modalités de règlement

### A. Etablissement des factures

Les factures afférentes au marché seront établies en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- ☐ les noms, n° Siret et adresse du créancier,
- ☐ le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé au présent cahier des charges,
- ☐ le numéro et la date du marché et de chaque avenant,
- ☐ la prestation exécutée,
- ☐ le montant hors T.V.A. de prestation exécutée, éventuellement ajusté ou remis à jour,
- ☐ le prix des prestations accessoires,
- ☐ le taux et le montant de la T.V.A.,
- ☐ le montant total des prestations exécutées,
- ☐ la date.

### B. Paiement des prestations

Le paiement des prestations sera déclenché sur présentation de factures et après constatation du service fait.

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique dans le délai global de paiement de 30 jours à compter de la date de réception de la facture ou du service fait.

### C. Avance forfaitaire

Il ne sera pas alloué d'avance forfaitaire.

## V. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures/offres

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté contenant les deux enveloppes intérieures également cachetées et portant le nom du candidat ainsi que respectivement les mentions :

**"Première enveloppe intérieure - CANDIDATURE »**

**et**

**"Seconde enveloppe intérieure - OFFRE »**

Le pli principal doit comporter la mention suivante :

**« ETUDE D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU  
ET ELABORATION DU DOSSIER DE DECLARATION D'INTERET GENERAL SUR  
UNE PARTIE DU BASSIN VERSANT DROPT»**

**-NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE-**

Ce pli devra être remis contre récépissé de dépôt à l'adresse suivante :

**EPIDROPT  
ZA de la Brisse  
Bâtiment D  
47 800 MIRAMONT DE GUYENNE**

Ou sera envoyé par voie postale à la même adresse par pli recommandé avec avis de réception postal,

Ou déposé sur la plateforme des marchés publics : [www.marches-info.fr](http://www.marches-info.fr)

Le format des fichiers devra être sous forme d'un seul dossier à l'intérieur duquel seront présents plusieurs dossiers, l'un pour la candidature, l'autre pour l'offre pour chacune des tranches.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge du candidat. Les candidats disposent sur la plateforme les informations nécessaires au dépôt des offres.

Le fuseau horaire est celui de l'heure de Paris.

Les formats électroniques des documents transmis doivent être les suivants : xls, doc, pdf, jpg, ppt, zip, rar.

Les plis contenant les offres présentées comme indiquées ci-dessus devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus avant le :

**AVANT LE JEUDI 15 DECEMBRE 2016 A 16 HEURES**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

## VI. Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

### EPIDROPT :

- Animateur SAGE M. JARLETON, tél : 06.31.73.64.20 ou par mail : [tech.dropt@orange.fr](mailto:tech.dropt@orange.fr)
- Renseignements administratifs : Mme BORIE, tél : 05.53.93.66.60 ou mail : [epidropt@orange.fr](mailto:epidropt@orange.fr) (secrétariat ouvert lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi 9h00-12h/13h30-17h30)